



Etudiant étranger & auto-entrepreneur ?

Par **civilio**, le **23/04/2010 à 10:43**

Bonjour,
ma question est plutôt simple,
Je suis étudiant étranger en situation régulière,
je voudrai savoir si j'ai le droit d'être auto-entrepreneur.
cordialement

Par **FRANCK34**, le **23/04/2010 à 11:44**

Bonjour,
rien ne l'interdit il n'y a m^eme pas d'inscription au registre de commerce
pour tout savoir gratuitement sur l'autoentrepreneur
<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **civilio**, le **26/04/2010 à 09:30**

je trouve pas toujours un texte bien clair a propos, n'avez vous quelque chose d'autre ?

Par **Viker**, le **04/01/2013 à 02:57**

Il y a quelque chose que je n'arrive toujours pas à comprendre!
1. Je suis étranger. Je suis salarié. J'ai un titre de séjour qui me permet de travailler en France en tant que salarié.
2. Un des principes du statut auto-entrepreneur est de permettre aux salariés de travailler de façon cumulative (s'ils le souhaitent et si leurs patrons acceptent). Donc un salarié peut être auto-entrepreneur.
3. Selon la loi un étranger non ressortissant des pays de l'union européenne ne peut pas être auto-entrepreneur s'il est en possession d'un titre de séjour de type "salarié".

Il doit avoir un visa de type "non-salarié". Mais un étranger souhaitant rester en France doit passer par la case travail, or pour travailler il faut un titre de séjour...
Comment fait un étranger non UE, pour être salarié et cumuler une activité en auto-entrepreneur? Ce n'est pas contradictoire? Ou en tout cas bizarre?
C'est surtout dommage parce qu'on nous empêche de pouvoir aspirer à créer une entreprise, que si ça marche peut éventuellement générer de l'emploi...
des solutions?...